

L'ÉDITO

Compromis, connaît pas

par
OLIVIER
BISCAYE
Rédacteur en chef
adjoint

« Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit. » En 2008, cette petite phrase prononcée par Nicolas Sarkozy devant un parterre de militants UMP hilares avait consterné l'opposition et suscité la colère des syndicats. On connaît la suite, le pays a été traversé par des mouvements sociaux à répétition... Un caillou qu'il a longtemps traîné dans la chaussure de son quinquennat. Dix ans plus tard, Emmanuel Macron n'a pas besoin de s'aventurer à pareille provocation. Car le Président a tout bonnement fait le choix... d'ignorer les contestations. Considérant l'opinion publique prête aux changements, le chef de l'État avance droit dans ses convictions. La Sncf ? « On va la réformer ! » Le système de retraite ? « Il va évoluer. » La ZAD de Notre-Dame ? « On l'évacue. » Ses ministres les plus exposés jouent depuis la même partition. De Frédérique Vidal à Nicole Belloubet ou Gérard Collomb, rien ne semble les perturber. Sifflets, manifestations et blocages les encourageraient même à persévérer. Jusqu'à quand ? S'il est trop tôt pour savoir si les Français salueront cette détermination, au moins devraient-ils reconnaître que les tempêtes ne l'ont pas encore fait reculer. Plus qu'un détail, une vraie transformation dans un logiciel gouvernemental. L'histoire regorge tant d'exemples tout autres...

L'exécutif promet une justice « plus simple » et « plus efficace »

Lois. La réforme a été présentée vendredi en Conseil des ministres par Nicole Belloubet. Elle est contestée.

C'est le principal point de crispation. La fusion des tribunaux d'instance et de grande instance prévue par la réforme de la justice ne « changera rien » pour le justiciable, a assuré vendredi la garde des Sceaux Nicole Belloubet sur RTL. « *Aucun tribunal ne sera supprimé. Tous les tribunaux resteront* », a martelé la ministre, qui n'a pas réussi à convaincre les opposants à la réforme, parmi lesquels des milliers d'avocats et les deux premiers syndicats de magistrats. Les tribunaux sont engorgés et les prisons surpeuplées. Face à cette réalité qui ne cesse de s'aggraver, la garde des Sceaux Nicole Belloubet a présenté vendredi en Conseil des ministres son vaste projet de réforme de la justice, très contesté. « *L'état de nos juridictions et de nos prisons ne répond pas aux attentes des citoyens* », constate la garde des Sceaux

dans l'exposé des motifs du projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022. Il faut donc « *rétablir la confiance de nos concitoyens dans notre justice* », « *rendre plus effectives les décisions des magistrats* ».

« *L'ambition* » est de « *construire une justice plus simple, plus efficace, plus accessible au bénéfice des justiciables* », a déclaré la ministre lors d'un point de presse.

Le parquet national antiterroriste s'éloigne

Le budget de la justice devrait fortement augmenter, pour passer de 6,7 Md€ en 2017 à 8,3 Md€ en 2022, dont une grande partie sera destinée aux prisons. Il y aura au total 6 500 créations d'emplois en cinq ans. Mais, selon l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire), ce chiffre inclut la création de « *seulement* » 400 postes de

magistrats et environ 180 fonctionnaires de greffe et la mobilisation contre cette réforme ne faiblit pas depuis février.

Le projet proscrit les détentions courtes qui sont « *désocialisantes* » et « *conduisent à la récidive* », selon Mme Belloubet, mais assure l'application de celles de plus d'un an, tout en multipliant les alternatives en milieu ouvert.

Autre grande annonce : l'expérimentation d'un tribunal criminel départemental. À mi-chemin entre cour d'assises et tribunal correctionnel, il jugera des crimes allant jusqu'à 20 ans de réclusion, comme les vols ou les vols avec arme. Il sera composé de magistrats uniquement et non de jurés populaires.

En revanche, la création d'un parquet national antiterroriste ne figure plus dans le projet de réforme, le gouvernement ayant décidé de « *prolonger* » sa « *réflexion* », après un avis critique du Conseil d'État.



■ La Garde des Sceaux entend « rétablir la confiance ». AFP

TÉMOIGNAGES La conférence régionale des bâtonniers du grand Sud-Est et de la Corse réunie à Nîmes Les avocats dénoncent les « trous noirs » du projet de loi

À Nîmes, la semaine dernière, les avocats ont observé une grève totale des audiences. Même le contentieux concernant la liberté n'a pas été assuré. À Avignon, jeudi, les avocats du barreau en grève totale ont envahi le pont. Et ils étaient aux côtés des étudiants, retraités, personnels de santé dans la manifestation. Même constat à Nice. Et la veille, à Marseille, des avocats ont fait la grève du zèle lors des comparutions immédiates. Partout en France et dans une rare unanimité, les

avocats sont vent debout contre le projet de loi de programmation de la justice. Ce vendredi, les bâtonniers d'Avignon et Marseille - M^{me} Christiane Imbert et Geneviève Maillet - ainsi que le bâtonnier de Nîmes, M^e Jean-Michel Divisia, président de la conférence régionale des bâtonniers des barreaux du grand sud-Est et de la Corse (6 000 avocats) ont fait part de leur déception après la présentation du projet de loi sur la justice en Conseil des ministres.

Ils dénoncent le manque de concertation. « *Alors que depuis des mois, nous sommes forces de propositions* », proteste M^e Divisia. Certes, selon les trois bâtonniers, la ministre a reculé sur quelques points (les saisies immobilières qui étaient confiées aux notaires ou huissiers ou les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité, sans avocat). Mais les bâtonniers ne veulent pas d'une « *dévitiation des juridictions* » et craignent le démantèlement et le flou de

la réforme qui mettent en danger des tribunaux comme celui de Carpentras. S'ils ne sont pas contre les procédures en ligne, ils s'inquiètent de la mise en place de plateformes confiées au privé et réclament un « *bon service administratif de la justice mis en place, en concertation, avec le conseil national des barreaux* ». « *Au lieu de donner plus de moyens à la justice, on va accélérer les procédures, sauter des étapes. Pour aller plus vite et aux dépens de l'humain, de*

l'égalité de la fraternité », confie M^{me} Geneviève Maillet. « *Ce projet de loi est plein d'interrogations fondamentales, constate l'avocate marseillaise. Quand vous le lisez, il y a des trous noirs. On y trouve tout et le contraire. qui renvoie à plus tard, à des décrets et ordonnances... Et quand il n'y a pas de débat parlementaire, les débats se font dans la rue. La justice mérite du temps, de la concertation et un vrai débat.* »

CATHY ROCHER
crocher@midilibre.com

HEXAGONE

● IMMIGRATION

Le texte qui fixe la part des demandeurs d'asile accueillis dans chaque région ainsi que la répartition des lieux d'hébergement qui leur sont destinés a fait débat vendredi à l'Assemblée, au cinquième jour d'examen du projet de loi sur l'asile et l'immigration. « *Sur certains territoires, les capacités d'hébergement sont réduites, et dans certains cas, certains migrants et des SDF sont hébergés dans les mêmes centres* », a lancé Emmanuelle Ménard, députée de l'Hérault élue avec les voix du FN, qui défend la possibilité pour les collectivités d'accepter ou pas. « *On ne conditionne pas le droit d'asile en opposant la souffrance des uns à la misère des autres, et il ne manquerait plus que le droit d'asile ne soit plus applicable à Béziers* », a répliqué Émilie Chalas, élue de l'Isère (LREM).

● EXCLUSION

Richard Ferrand, le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, s'apprete à exclure Jean-Michel Clément, député de la Vienne (LREM), rapporte

Le Parisien. Ce parlementaire a annoncé qu'il voterait contre la loi asile et immigration.

● ZAD

Une délégation d'occupants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes a annoncé vendredi, au sortir d'une réunion à la préfecture à Nantes, qu'ils avaient déposé des projets nominatifs comme le demandait le gouvernement. « *Nous décidons aujourd'hui de répondre aux injonctions du gouvernement. Nous voulons stopper l'escalade de la tension sur la zone* », ont-ils déclaré, précisant avoir déposé 40 projets.

● ANIMAUX

Les députés ont repoussé pour l'heure l'interdiction de la vente d'œufs provenant d'élevages en cage, ainsi que l'élevage de lapins en cage, lors de l'examen en commission du projet de loi agriculture et alimentation. Le député non-inscrit Olivier Falorni a aussi remis sur la table le sujet de la vidéosurveillance dans les abattoirs, mais son amendement a été rejeté.

Le président d'Air France met sa démission en jeu face à la grève

Transports. À défaut de convaincre les syndicats, Jenaillac consulte les salariés.

Air France va consulter les salariés de la compagnie sur ses propositions salariales, rejetées par les syndicats, pour sortir d'un conflit qui s'enlise après neuf jours de grève, a annoncé vendredi son président Jean-Marc Jenaillac.

Le patron de la compagnie française a même conditionné son avenir à la tête d'Air France à l'approbation de cette consultation par les salariés. « *Si le résultat est négatif, je ne vois pas comment je pourrais rester à la tête d'Air France* », a-t-il dit lors d'une conférence de presse. « *Mon avenir personnel n'est rien au regard de l'immense enjeu qu'est l'avenir d'Air France* ». Cette consultation, qui n'a pas de valeur légale, se déroulera par vote électronique du 26 avril à début mai.



■ « *Je ne peux pas accepter le gâchis* », dit le PDG. AFP

La direction a proposé le 16 avril un accord pluriannuel s'engageant pour des augmentations générales de salaire de 7 % sur 4 ans, s'ajoutant aux augmentations individuelles. Cette offre, qui va donc être soumise aux salariés, a été rejetée par les

syndicats représentatifs. Dans un message aux salariés, Jean-Marc Jenaillac estime, face un « *conflit (qui) nous divise, nous affaiblit et nous met en danger* », que ce projet d'accord est « *seul capable d'assurer un projet d'avenir pour Air France* ».

La grève étirée en mai

« *Je ne peux pas accepter le gâchis en cours alors même qu'une très large majorité des salariés est non gréviste* », a-t-il en outre estimé. Après déjà neuf jours de grève pour les salaires, et deux à venir la semaine prochaine, de nouvelles dates sont promises « *début mai* » par l'intersyndicale, qui appelle à « *accentuer* » la mobilisation. Le conflit a déjà coûté plus de 220 M€, selon la compagnie.

SNCF

La ministre reste l'interlocutrice

Dans le dossier SNCF, le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux a opposé vendredi une fin de non-recevoir à la demande de l'intersyndicale de négocier avec le chef du gouvernement Édouard Philippe, affirmant que « *les discussions se feront* » avec la ministre Élisabeth Borne. Confrontée à une grève par épisodes inédite, la compagnie s'est employée à adapter la circulation de ses TGV disponibles au calendrier des grèves. Les abonnés des lignes TGV et Intercités seront remboursés pour les trajets des jours de grève du 22 mars au 19 avril quand moins d'un train sur trois a circulé, a annoncé, par ailleurs, la directrice générale de Voyages SNCF.